

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

## RÈGLEMENT N° 684-2025-E

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 684 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

**ATTENDU** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le *Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* est en vigueur ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ANNEXE « A » - SERVICES ADMINISTRATIFS

L'annexe « A » - « Services administratifs » du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement.

#### ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ANNEXE « E » - URBANISME

L'annexe « E » - « Urbanisme » du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « E » jointe au présent règlement.

#### ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ANNEXE « F » - LOISIRS ET CULTURE

L'annexe « F » - « Loisirs et culture » du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « F » jointe au présent règlement.

#### ARTICLE 5 MODIFICATION DE L'ANNEXE « G » - LOCATION D'INFRASTRUCTURES

L'annexe « G » - « Location d'infrastructures » du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « G » jointe au présent règlement.

#### ARTICLE 6 MODIFICATION DE L'ANNEXE « I » - PERMIS

L'annexe « I » - « Permis » du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « I » jointe au présent règlement.

#### ARTICLE 7 MODIFICATION DE L'ANNEXE « J » - CERTIFICATS

L'annexe « J » - « Certificats » du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « J » jointe au présent règlement.

**ARTICLE 8** **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Veilleux  
Maire

Pascal Blais  
Directeur général et greffier-trésorier

*Avis de motion et dépôt :*

*1<sup>er</sup> décembre 2025*

*Adoption:*

*15 décembre 2025*

*Avis public :*

*Entrée en vigueur :*

Projet

**ANNEXE « A »**  
**SERVICES ADMINISTRATIFS**

<b>Descriptions</b>	<b>Unités</b>	<b>Tarifs</b>	
Photocopies noir et blanc de feuille format lettre ou légal	Par page	<b>0,48 \$</b>	
Copies monochromes de la carte municipale de format trente-six (36) pouces de longueur par vingt-quatre (24) pouces de hauteur (délai de traitement de la demande : une (1) journée ouvrable)	Par carte	<b>4,85 \$</b>	
Copie couleur de la carte municipale de format trente-six (36) pouces de longueur par vingt-quatre (24) pouces de hauteur (délai de traitement de la demande : une (1) journée ouvrable)	Par carte	<b>7,00 \$</b>	
Transcription et reproduction d'un document détenu par la Municipalité	<b>Frais prévus à l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</b>		
Télécopies	Par page	<b>1,00 \$</b>	
Confirmation de taxes	Par immeuble	Demandé par toute personne autorisée à obtenir un tel certificat conformément à la loi	<b>63,24 \$</b>
		Copie demandée par le propriétaire (au comptoir) : preuve d'identité requise	<b>Frais de photocopies applicables</b>
Recherche de taxes antérieures	Pour chaque année demandée	Pour la recherche	<b>5,00 \$</b>
		Pour obtenir la copie	<b>Frais de photocopies applicables</b>
Chèque sans provision (NSF) ou chèque arrêté	Par chèque	<b>40,00 \$</b> (en sus des intérêts applicables, le cas échéant)	
Assermentation	Par assermentation	<b>Gratuit</b>	
Disposition de biens abandonnés ou laissés en bordure de la voie publique	Par opération	<b>Coût de la main-d'œuvre et coût des équipements, conformément à l'annexe « C » plus les frais réels de dispositions, ces frais étant additionnés de 15% de frais d'administration</b>	
Récupération de biens laissés en bordure de la voie publique suite à une éviction	Par opération	<b>Coût de la main-d'œuvre et coût des équipements, conformément à l'annexe « C » plus les frais réels d'entreposage, ces frais étant additionnés de 15% de frais d'administration</b>	
Célébration d'un mariage ou d'une union civile	Par évènement	<b>Selon les tarifs judiciaires en matière civile en vigueur</b>	

**ANNEXE « E »**  
**URBANISME**

<b>Descriptions</b>	<b>Unités</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Dépôt pour attestation de conformité</b>	<b>Par demande de certificat d'autorisation pour une installation septique</b>	<b>300,00\$</b>
Dépôt d'une demande de modifications aux règlements d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François	Par demande	<b>250,00 \$</b>
Mise en œuvre d'une procédure d'adoption de modifications aux règlements d'urbanisme (si le Conseil souhaite aller de l'avant avec la demande)	Par procédure d'adoption (sans processus référendaire)	Dans le cadre de procédures de modifications entreprises par la Municipalité
		En dehors du cadre de procédures de modifications entreprises par la municipalité (mise en œuvre immédiate des procédures de modifications réglementaires);
Mise en œuvre d'une procédure d'adoption de modifications du schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François si le Conseil souhaite aller de l'avant avec la demande)	Par procédure d'adoption (sans processus référendaire)	<b>500,00 \$</b>
Mise en œuvre d'une procédure d'approbation référendaire dans le cadre de modifications aux règlements d'urbanisme ou au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François (si le Conseil accepte d'aller de l'avant avec la procédure référendaire)	Par procédure référendaire	Tenue du registre
		<b>500,00 \$</b>
Dépôt d'une demande de dérogations mineures	Par demande	<b>250,00 \$</b>
Dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	Par demande	<b>1 500 \$</b>
Dépôt d'une demande d'usage conditionnel	Par demande	<b>500 \$</b>
Affichage dans le cadre d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (145.39 LAU) ou dans le cadre d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel (145.33 LAU)	Par affichage	<b>1 000 \$</b>
<p>La municipalité ne peut se porter garante du résultat de l'adoption, de l'approbation référendaire des demandes de modifications aux règlements d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC, ni du résultat d'aucune autre demande en matière d'urbanisme.</p> <p><b>En aucun temps et sous aucune considération, les tarifs perçus ne peuvent être remboursés au demandeur s'il voit sa demande refusée ou le processus de modification abandonné.</b></p>		

**ANNEXE « F »**  
**LOISIRS ET CULTURE**

<b>Descriptions</b>	<b>Unités</b>	<b>Tarifs</b>	
<b>Bibliothèque</b>			
Carte citoyenne	Par année	Pour un adulte (14 ans et plus)	<b>25,00 \$</b>
		Pour un enfant (de 3 ans à 13 ans)	<b>15,00 \$</b>
Carte de membre pour la bibliothèque	Par carte	Non-résidents	Résidents
		<b>20,00 \$</b>	<b>Gratuit</b>
Frais pour livre en retard	Par livre, par jour de retard	<b>0,25 \$ jusqu'à concurrence de 40,00 \$</b>	
<b>Descente de bateaux</b>			
Accès à la descente de bateaux public de la Côte de l'artiste (Tarifs perçus par la société 9128-8647 Québec inc. (Gestion Christian Couture) en vertu d'une entente avec la Municipalité) (taxes incluses)		Régulier	Sur présentation de la carte citoyenne
	Forfait de saison	<b>550,00 \$</b>	<b>275,00 \$</b>
	Accès journalier week-end, vacances de la construction et jours fériés	<b>60,00 \$</b>	<b>60,00 \$</b>
	Accès journalier les week-ends vacances de la construction et jours fériés, pour une embarcation non motorisée	<b>20,00 \$</b>	<b>20,00 \$</b>
	Accès journalier semaine	<b>40,00 \$</b>	<b>Gratuit</b>
	Accès journalier semaine pour une embarcation non motorisée	<b>20,00 \$</b>	<b>Gratuit</b>
	Accès à la rampe seulement (sans stationnement) par jour	<b>15,00 \$</b>	<b>15,00 \$</b>
<b>Camp de jour</b>			
Camp de jour estival régulier et multisport		<b>Non-résident</b>	<b>Résident</b>
	Pour 7 semaines (du 23 juin au 8 août du lundi au vendredi)	<b>NA</b>	<b>572,00 \$</b>
	Pour une semaine supplémentaire (du 11 au 15 août)	<b>NA</b>	<b>143,00 \$</b>
	Par semaine	<b>NA</b>	<b>143,00 \$</b>

Camp de jour estival Club Wixx		Non-résident	Résident
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rabais carte citoyenne : 5,00 \$ pour l'été par enfant détenant la carte, sur achat de 75, 00 \$ et plus.</li> <li>Rabais famille : <ul style="list-style-type: none"> <li>10 % pour l'inscription du 2<sup>e</sup> enfant de la même famille</li> <li>20 % pour l'inscription du 3<sup>e</sup> enfant de la même famille</li> <li>30 % pour l'inscription du 4<sup>e</sup> enfant et suivant de la même famille</li> </ul> </li> </ul>	Par semaine	<b>180,00 \$ par semaine</b>	<b>140,00 \$ par semaine</b>
Tarif sorties extérieures camp de jour estival régulier et multisport	Par sortie	<b>45,00 \$</b>	<b>45,00 \$</b>

#### Activités (taxes en sus s'il y a lieu)

Titre du cours	Session	Fréquence	Non-résidents	Résident
Pickleball (libre)	Pour la session	Illimité	0,00 \$	0,00 \$
Volleyball libre	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	70,00 \$	55,00 \$
Badminton libre	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	70,00 \$	55,00 \$
Basketball libre	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	70,00 \$	55,00 \$
Futsal (soccer intérieur) libre	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	70,00 \$	55,00 \$
Zumba gold	Pour 12 cours	1 cours/semaine	160,00 \$	125,00 \$
Disco Danse	Pour 11 à 13 séances	1 fois/semaine	160,00 \$	125,00 \$
Fit Fiesta	Pour 14 séances	1 fois/semaine	120,00 \$	115,00 \$
Danse contemporaine - débutants	8 séances	1 cours/semaine	100,00 \$	80,00 \$
Espagnol	Pour 8 cours	1 cours/semaine	140,00 \$	120,00 \$
Éveil musical	4 séances	Dates déterminées	145,00 \$	125,00 \$
Stretching (étirements)	Pour 12 cours	1 cours/semaine	160,00 \$	125,00 \$
Yoga débutant	Pour 13 séances	1 cours/semaine	155,00 \$	140,00 \$
Écriture créative	Pour 5 séances	1 cours/semaine	55,00 \$	50,00 \$
Ballet enfant	Pour 13 séances	1 cours/semaine	110,00 \$	85,00 \$
Basket 3030	11 séances	1 cours/semaine	100,00 \$	70,00 \$
Ateliers de couture débutants	3 ateliers	Dates établies	85,00 \$	60,00 \$

Mini chefs	Pour 4 séances	1 fois/2 semaines	N/A	40,00 \$
Escrime	Pour 10 séances	1 fois/semaine	150,00 \$ + 37\$/an adhésion FEQ	150,00 \$ + 37\$/an adhésion FEQ
Introduction à la mycologie	Pour 1 séance	2h	35,00 \$	25,00 \$
Prêts à rester seuls!	Pour 1 séance	6h	60,00 \$	45,00 \$
Gardiens avertis	Pour 1 séance	8h	65,00 \$	50,00 \$
Héros en 30	Pour 1 séance	1h	10,00 \$	Gratuit
Yoga Vinyasa	Pour 12 cours	1 fois/semaine	155,00 \$	140,00 \$
Yoga pilates	Pour 12 cours	1 fois/semaine	155,00 \$	140,00 \$
Pilates	Pour 12 cours	1 fois/semaine	155,00 \$	140,00 \$
Yoga : 108 salutations au soleil	Pour 1 séance	2h30	20,00 \$	Contribution volontaire
Sports de raquette	Pour 10 séances	1h30	N/A	85,00 \$
Hockey-balle	Pour 10 séances	2h	N/A	85,00 \$
Tennis (parascolaire)	Pour 7 séances	1 fois/semaine	N/A	160,00 \$
Cours de soccer (parascolaire)	Pour 10 séances	1h05	N/A	130,00 \$
Cours de hockey-balle (parascolaire)	Pour 10 séances	1h05	N/A	130,00 \$
Cuistots Pédago	3 ateliers (journées pédago. du lundi)	2h	120,00 \$	100,00 \$
1, 2, 3... Jardinez!	1 atelier	2h	N/A	15,00 \$ adultes 10,00 \$ enfants
Atelier sécurité aquatique et nautique	1 atelier	2h	10,00 \$	Gratuit
Soccer-Deck (parascolaire)	Pour 9 cours	1 fois/semaine	N/A	140,00 \$
Deck-Hockey (parascolaire)	Pour 9 cours	1 fois/semaine	N/A	140,00 \$
Spikeball (parascolaire)	Pour 7 séances	1 fois/semaine	N/A	160,00 \$
Ultimate frisbee (parascolaire)	Pour 9 cours	1 fois / semaine	N/A	140,00 \$
Pickleball (parascolaire)	Pour 9 cours	1 fois / semaine	N/A	140,00 \$
Initiation au skateboard	Pour 6 séances	1 fois/semaine	190,00 \$	160,00 \$
Initiation à la trottinette freestyle	Pour 6 séances	1 fois/semaine	190,00 \$	160,00 \$
Sport en famille : Badminton	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	35,00 \$ enfant 70,00 \$ adulte	25,00 \$ enfant 50,00 \$ adulte
Sport en famille : Volleyball	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	35,00 \$ enfant 70,00 \$ adulte	25,00 \$ enfant 50,00 \$ adulte
Sport en famille : Pickleball	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	35,00 \$ enfant 70,00 \$ adulte	25,00 \$ enfant 50,00 \$ adulte
Sport en famille : Dek-Hockey	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	35,00 \$ enfant 70,00 \$ adulte	25,00 \$ enfant 50,00 \$ adulte
Sport en famille : Futsal	Pour 12 à 14 séances	1 fois/semaine	35,00 \$ enfant 70,00 \$ adulte	25,00 \$ enfant 50,00 \$ adulte

**ANNEXE « G »**  
**LOCATION D'INFRASTRUCTURES**

<b>Descriptions</b>	<b>Unités</b>	<b>Tarifs</b>	
	Par heure	<b>15,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Par jour	<b>100,00 \$ (taxes en sus)</b>	
Terrain de soccer	Pour la fin de semaine (samedi matin 8h au dimanche soir 23h)	<b>175,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Du vendredi 17h au dimanche soir 23h	<b>230,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Par heure	<b>15,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Par jour	<b>100,00 \$ (taxes en sus)</b>	
Terrain de balle	Pour la fin de semaine (samedi matin 8h au dimanche soir 23h)	<b>175,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Du vendredi 17h au dimanche soir 23h	<b>230,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Par heure	<b>165,00 \$ (taxes en sus)</b>	
Glace et anneau de glace	Par heure (pour 1 heure par semaine pour une référence minimum de 10 semaines consécutives (disponible uniquement pour l'organisation d'activités non offertes par la Municipalité))	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>	
	Grande glace + anneau avec location de salle (3h d'accès)	<b>155,00 \$ (taxes en sus)</b>	
		<b>Non- résident</b>	<b>Résident</b>
Pump track	Par heure	<b>30,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>20,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour 4 heures	<b>95,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>70,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Par jour	<b>160,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>130,00 \$ (taxes en sus)</b>
Surface de Deck-Hockey	Par heure	<b>30,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>20,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour 4 heures	<b>95,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>70,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Par jour	<b>160,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>130,00 \$ (taxes en sus)</b>
		<b>Non- résident</b>	<b>Résident</b>
Salle Le Stardien (2 <sup>e</sup> étage)	Par jour	<b>280,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>235,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour 4 heures	<b>130,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>110,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Par heure (session) (pour 1 heure par semaine pour une référence minimum de 10 semaines consécutives (disponible uniquement pour l'organisation d'activités non offertes par la Municipalité))	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>

	Pour les réunions, autres que les réunions festives, des organismes de Saint-Denis-de-Brompton reconnus par le conseil municipal	<b>Gratuit</b>	
Salle A ou B (rez-de-chaussée)	Par jour	<b>180,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>120,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour 4 heures	<b>80,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>60,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Par heure (pour 1 heure par semaine pour une récurrence minimum de 10 semaines consécutives (disponible uniquement pour l'organisation d'activités non offertes par la Municipalité))	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour les réunions, autres que les réunions festives, des organismes de Saint-Denis-de-Brompton reconnus par le conseil municipal	<b>Gratuit</b>	
Abri extérieur (préau)	Par jour	<b>135,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>80,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour 4 heures	<b>70,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>45,00 \$ (taxes en sus)</b>
Sous-sol de l'église	Par jour	<b>280,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>235,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour 4 heures	<b>130,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>110,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Par heure (pour 1 heure par semaine pour une récurrence minimum de 10 semaines consécutives (disponible uniquement pour l'organisation d'activités non offertes par la Municipalité))	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>	<b>25,00 \$ (taxes en sus)</b>
	Pour les réunions, autres que les réunions festives, des organismes de Saint-Denis-de-Brompton reconnus par le conseil municipal	<b>Gratuit</b>	
Centre communautaire (Salle AFÉAS)	Pour les réunions, autres que les réunions festives, des organismes de Saint-Denis-de-Brompton reconnus par le conseil municipal	<b>Gratuit</b>	
Gymnase	Minimum 10 heures	<b>25\$/heure (taxes en sus)</b>	
	Entre 1 heure et 9 heures	<b>30\$/heure (taxes en sus)</b>	
	Pour un OBNL reconnu dispensant des cours offerts à l'ensemble de la population durant un minimum de 10 séances : Tarif par séance d'un maximum de 3 h consécutive	<b>25\$/séance</b>	

**ANNEXE « I »**  
**PERMIS**

<b>Nature des travaux</b>	<b>Coût du permis</b>
Bâtiment principal incluant un bâtiment préfabriqué ou déménagé	500 \$
Transformation	50 \$
Agrandissement	100 \$
Ajout d'un garage	100 \$
Ajout d'une remise	50 \$
L'ajout, l'agrandissement ou la transformation d'une galerie, d'un balcon ou d'un patio rattaché au bâtiment	50 \$
Lotissement	50 \$ pour le premier lot résultant de l'opération cadastrale 10 \$ pour chaque lot subséquent résultant de l'opération cadastrale

Projet

**ANNEXE « J »**  
**CERTIFICATS**

<b>OBLIGATION DE CERTIFICAT</b>	<b>TARIFICATION</b>
Changement ou ajout d'usage ou destination d'immeuble	50 \$  Ne s'applique pas lorsqu'inclus à un permis de construction ou à un certificat d'autorisation
Retrait d'un usage	Gratuit
Recherche de droits acquis	150 \$
Installation, construction ou remplacement d'une piscine ainsi que l'érection d'une construction s'y rattachant. Pour une piscine démontable, le certificat est exigible lors de la première installation et ce certificat demeure valide tant et aussi longtemps que la réinstallation de cette même piscine se fait au même endroit au cours des saisons estivales subséquentes.)	50 \$
Déplacement d'une construction sur une même propriété (dans ce cas, un permis de construire n'est pas requis)	50 \$
Déplacement d'une construction à l'extérieur du territoire	50 \$
Déplacement d'une construction sur le territoire	0 à 49 999= 50 \$ 50 000 et += 100 \$
Réparation d'une construction	Gratuit
Démolition d'une construction	bâtiment principal= 75 \$ bâtiment secondaire= 50 \$
Abattage d'arbres	50 \$
Travaux effectués sur la rive à l'intérieur d'une bande de 15 m mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ou sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau	Travaux de stabilisation et renaturalisation : gratuit Coupe de moins de cinq (5) arbres : gratuit Autres travaux : 50 \$
Construction, installation, maintien, modification et entretien d'enseigne ou panneau-réclame sauf les enseignes concernées par l'article 35 du règlement de zonage, 2 <sup>e</sup> alinéa, paragraphe 3 <sup>o</sup> Enseignes et panneaux-réclames autorisés, paragraphes a) à h).	50 \$
Pour une enseigne visée par l'article 35 du règlement de zonage, 2 <sup>e</sup> alinéa, paragraphe 3 <sup>o</sup> , sous-paragraphe j) enseigne directionnelle pour produits saisonniers, le certificat est exigible lors de la première installation d'une enseigne directionnelle et ce certificat demeure valide tant et aussi longtemps que la réinstallation de l'enseigne directionnelle se fait aux mêmes endroits au cours des saisons subséquentes et avec les mêmes panneaux d'affichage.	
Roulottes de chantier	50 \$
L'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau	75 \$
Installation septique ou de champ d'épuration	300 \$
Entreposage et exposition de bâtiments (l'arrivée)	50 \$
Entreposage et exposition de bâtiments (le départ)	50 \$
Aménagement d'un accès véhiculaire	50 \$

OBLIGATION DE CERTIFICAT	TARIFICATION
Raccordement au réseau d'aqueduc (voir règlement municipal)	100\$
Raccordement au réseau d'égout (voir règlement municipal)	100\$
Travaux de remblai ou de déblai	50\$
Pour les activités agricoles suivantes : Aménager, agrandir ou modifier un enclos d'élevage ; a) Augmenter le nombre d'unités animales sans que cette augmentation n'implique une intervention en matière de construction au niveau des bâtiments d'élevage ou des ouvrages d'entreposage existants ; b) Changer de catégorie d'animaux ; c) Changer de mode de gestion des fumiers, que ce soit pour passer d'une gestion de fumier solide à une gestion sur fumier liquide ou pour passer d'une gestion de fumier liquide à une gestion de fumier solide ; d) Modifier son unité d'élevage pour y modifier une technologie d'atténuation prévue au règlement de zonage ; e) Épandage des engrains de ferme découlant d'une gestion sur fumier liquide (lisier) ou d'une gestion sur fumier solide ; f) Demande pour un bâtiment d'élevage porcin	50 \$
Installation d'une éolienne commerciale	50 \$
Installation d'une cloche de récupération ou recyclage de vêtements usagés, liée à un organisme à but non lucratif	30 \$